



SUMMIT FOR
**A NEW GLOBAL
FINANCING PACT**

Conclusions de la présidence lors du Sommet pour un Nouveau Pacte financier mondial

Différents acteurs publics et privés se sont réunis à Paris les 22 et 23 juin 2023 et ont affirmé leur détermination collective à faire face aux problématiques communes en matière de climat, d'environnement et de développement par une coopération mondiale renforcée. Ils ont pris une série d'engagements qui contribueront à actualiser le système financier international, près de 80 ans après la création des institutions de Bretton Woods, et à améliorer la protection des biens publics mondiaux permettant de protéger la planète et d'en prendre soin tout en garantissant aux plus pauvres des financements à faible coût.

Ces efforts déployés pour rendre le système de financement international plus efficace et plus équitable sont plus que jamais nécessaires. Des crises multiples ont plongé dans la pauvreté 120 millions de personnes de plus ces trois dernières années, et il est établi que la transition vers un monde à zéro émission nette et respectueux de la biodiversité, respectant l'objectif de 1,5 °C figurant dans l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, exigera une transformation profonde de nos économies et de nos sociétés. La protection de la planète exigera également de multiplier nos investissements mondiaux pour atteindre des milliers de milliards.

Face à l'environnement le plus complexe que le monde ait connu depuis des décennies, les participants réunis à Paris ont affirmé que l'année 2023 pourrait être source d'occasions multiples. Ils ont procédé à un échange de vues sur un large éventail de questions, identifiant une série d'actions prioritaires permettant de bâtir un système financier plus résilient et résistant aux chocs, adapté aux enjeux du 21^e siècle. Ils ont affirmé qu'aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la réduction de la pauvreté, la réalisation d'une transition verte et la préservation de la planète. La lutte contre la pauvreté et la lutte contre les changements climatiques sont des combats convergents. Cependant, la transition pourrait se révéler difficile et les personnes pauvres sont susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée. Les participants ont affirmé que cette action pour relever les nouveaux défis

mondiaux ne serait pas mise en œuvre aux dépens de la lutte contre la pauvreté dans le monde.

Gardant cet objectif à l'esprit, ils sont convenus d'une ambition commune pour vaincre la pauvreté et les vulnérabilités, pour rester unis dans le renforcement de la solidarité internationale, pour protéger les biens publics mondiaux et pour mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires pour relever ces défis, notamment de la part du secteur privé. Ils ont pris note de l'importance du plan du SGNU, « Stimuler les objectifs de développement durable », ainsi que d'autres contributions dans ce domaine telles que le programme Bridgetown 2.0 et le Programme Accra-Marrakech du groupe V20.

Ces engagements soutiendront le Consensus de Paris pour les peuples et pour la planète, dont l'objectif est de recenser les principales mesures à mettre en œuvre lors des grandes échéances internationales de 2023 et 2024, telles que le sommet du G20 à New Delhi, le Sommet des Nations Unies sur les ODD, les Assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à Marrakech, ainsi que la COP28 à Dubaï.

Les conclusions ci-après sont établies sous la responsabilité de la présidence du Sommet. L'objectif est de refléter les principaux points discutés et les engagements concrets annoncés lors du Sommet pour un Nouveau Pacte financier mondial qui s'est tenu à Paris les 22 et 23 juin 2023.

1. VAINCRE LA PAUVRETÉ ET LES VULNÉRABILITÉS

Il convient de remédier aux vulnérabilités sous toutes leurs formes.

Les crises se produiront de plus en plus fréquemment. Les changements climatiques et les événements climatiques extrêmes en sont l'une des principales causes, mais les crises sont aussi provoquées et exacerbées par les conflits, la croissance démographique et l'urbanisation. La pauvreté et les inégalités restent à des niveaux élevés, et un nombre croissant de pays à revenu faible et intermédiaire sont aux prises avec des trajectoires d'endettement non durables.

Compte tenu du fait que la menace de la dette empêche tout développement durable,

les participants ont discuté des moyens garantissant que la dette sera utilisée comme un outil fiable pour financer les besoins en matière de développement durable et dégager des marges de manœuvre en cas de catastrophes naturelles. En outre, ils ont examiné des moyens possibles de mobiliser des ressources concessionnelles suffisantes pour les pays les moins avancés et les plus vulnérables.

Les discussions ont porté sur des solutions susceptibles d'alléger le fardeau de la dette

par des renégociations et une restructuration appropriées, ou de réorienter le financement en passant du remboursement de la dette aux investissements en faveur de la résilience, des réponses immédiates aux crises et de la protection des biens publics mondiaux.

- Il convient de poursuivre les efforts déployés pour **restructurer la dette du Ghana et de la Zambie** grâce au Cadre commun du G20 et du Club de Paris.

L'accord trouvé au sein du comité des créanciers publics sur le traitement de la dette de la **Zambie** et qui lui a été proposé la semaine du Sommet marque une étape historique pour ce pays et plus encore pour le peuple zambien. Il permettra de débloquer le deuxième décaissement du programme du FMI qui sera présenté au Conseil du FMI en juillet.

- Un large appel s'est fait entendre pour obtenir des résultats rapides et plus de clarté concernant le **processus mis en œuvre dans le Cadre commun**.
- Les **effets positifs du rachat de titres de dette privés** comme moyen de débloquer des financements pour des projets bénéficiant au développement, au climat ou à la nature ont été soulignés et pourraient être soutenus par des principes de haut niveau pour guider et soutenir le déploiement de cet instrument. La Colombie, le Kenya et la France ont proposé la mise en place d'ici la COP28 d'un **examen des questions liées à la dette, à la nature et au climat par des experts internationaux** afin d'évaluer la capacité des pays à revenu faible et intermédiaire à préserver l'environnement, à s'adapter aux changements climatiques et à décarboner leurs économies. La Banque interaméricaine de développement a également appelé toutes les BMD à intensifier ces transactions.
- La Côte d'Ivoire et la France sont convenues d'un contrat de réduction de la dette et de développement dans lequel 1,14 milliard d'euros de dette bilatérale ivoirienne sera converti en dons pour financer divers projets de développement, dont 72,1 millions d'euros consacrés à l'éducation.

Dans un monde où les catastrophes liées aux changements climatiques sont plus fréquentes, nous avons besoin de filets

de sécurité à l'échelle mondiale pour protéger les plus vulnérables et leur fournir des ressources financières adéquates lorsqu'ils en ont le plus besoin. De nouveaux progrès importants ont été accomplis dans cette voie :

- Le Royaume-Uni, la France, les États-Unis, l'Espagne, la Barbade, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ont lancé un appel à l'action aux créanciers bilatéraux, multilatéraux et du secteur privé pour proposer des **clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles**, d'ici la fin 2025, et même d'ici la COP28 pour un groupe de précurseurs, de manière à ce que les pays emprunteurs disposent d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour faire face totalement aux chocs.
- Le Groupe de la Banque mondiale a annoncé le renforcement de sa capacité à aider les pays **à se préparer aux crises et à y faire face**, en apportant une aide supplémentaire pour développer la préparation aux crises, en concevant de nouveaux types d'assurance pour fournir des filets de sécurité pour les projets de développement et en renforçant la flexibilité pour permettre aux pays de réallouer des financements à la riposte d'urgence en cas de crise.
- 270 millions d'euros ont été mobilisé jusqu'à présent pour soutenir le **bouclier mondial contre les risques climatiques** dans les pays vulnérables aux changements climatiques ; 2,9 milliards d'euros de financements concessionnels de plus, mobilisés par les banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres acteurs, ainsi qu'environ 5,1 milliards d'euros de capacités privées de gestion des risques, sont attendus. Nous invitons d'autres parties prenantes à nous rejoindre dans cet effort collectif.

Pour atténuer les vulnérabilités, les décisions de financement doivent reposer sur des critères tenant pleinement compte de toutes les conséquences des changements climatiques et des menaces pour la biodiversité ainsi que de la surexposition et de la vulnérabilité de certains pays à ces problématiques. Cette évaluation a conduit aux engagements suivants :

- Le lancement d'un processus visant à **définir la vulnérabilité** pourrait aboutir à la définition commune par les BMD des effets multidimensionnels de la vulnérabilité et de leurs effets éventuels sur l'éligibilité aux ressources concessionnelles.
- Il est nécessaire d'identifier les **conditions et les critères selon lesquels des financements concessionnels à faible coût** pourraient être mobilisés pour relever les défis mondiaux. Une première étude d'impact coordonnée entre les banques multilatérales de développement, notamment pour vérifier que cela n'aurait pas un effet négatif sur les allocations aux pays les plus pauvres, serait utile à cet égard.
- Le FMI et la Banque mondiale ont été encouragés à poursuivre leurs efforts pour inclure la vulnérabilité climatique dans leurs **analyses de la viabilité de la dette** afin de refléter notamment les effets positifs des investissements fléchés sur le climat.
- La Banque mondiale a annoncé la publication de nouveaux **rapports nationaux sur le climat et le développement** d'ici la COP28.

2. RESTER UNIS DANS LE RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Il convient d'examiner en détail l'ensemble des approches permettant de mobiliser et d'accroître les sources de financement à faible coût.

En mai 2021, le Sommet sur le financement des économies africaines a abouti à l'adoption d'un engagement consistant à mobiliser 100 milliards de dollars américains de droits de tirage spéciaux (DTS) ou de contributions équivalentes pour soutenir les pays dans le besoin et fournir des ressources supplémentaires aux pays disposant d'une marge de manœuvre financière limitée. Cet effort est essentiel à l'heure où les pays les plus vulnérables requièrent un soutien financier à court terme pour faire face à leurs besoins urgents. Des sources de financement nouvelles, innovantes et stables, issues de la solidarité internationale, seront nécessaires à l'avenir. Les participants sont déterminés à poursuivre leur collaboration sur cette question importante.

- L'objectif de **mobiliser 100 milliards de dollars a été atteint en juin 2023** grâce notamment aux engagements de 14 pays de réallouer au moins 20 % de leurs DTS. Ces financements supplémentaires permettent de lutter contre la pauvreté et de bâtir la résilience et la durabilité en utilisant les instruments du FMI en la matière. Les contributions des pays ayant atteint une réallocation de 40 % de leurs DTS ont été notées.
- L'objectif de 35 milliards de dollars américains de contributions au **Fonds du FMI pour la résilience et la durabilité** a même été dépassé en juin 2023, avec un montant de 41 milliards, et un nouvel

objectif de 60 milliards a été fixé. En outre, un appel a été lancé pour clore le financement du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance d'1,2 milliard de dollars d'ici les Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Marrakech en octobre 2023.

- La conclusion positive de la phase pilote de **réallocation de DTS aux banques régionales de développement**, avec un important effet de levier possible sur les financements supplémentaires, a bénéficié d'un fort soutien.
- La probabilité de **parvenir à un engagement de 100 milliards de dollars pour financer l'action climatique** en 2023 a été vivement saluée et devrait encore être étayée par la confirmation des chiffres fournis par les contributeurs et annoncés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Plus que jamais, la solidarité internationale et les transferts des pays les plus riches vers les pays les plus vulnérables sont essentiels pour forger un monde plus juste. Une nouvelle méthode de comptabilisation tenant compte des efforts déployés pour mobiliser les financements privés peut contribuer grandement à augmenter ces contributions et à les flécher dans la bonne direction. Cela s'inscrit dans un appel mondial à une évolution vers des investissements solidaires.

- L'OCDE est encouragée à proposer, lors de la réunion de haut niveau du Comité d'aide au développement prévue les 16 et 17 novembre 2023, **une nouvelle approche et une nouvelle vision pour le développement de l'aide internationale**. Sans préjuger des fruits de ces débats, cette nouvelle approche devrait viser à mieux intégrer les enjeux du climat, de la biodiversité et de l'eau, et permettrait de jeter les bases d'une action plus cohérente

et plus efficace des bailleurs publics tout en complétant leur mandat. Cette nouvelle vision devrait également s'appuyer sur l'évolution de la norme de soutien public total pour le développement durable.

- Après plusieurs années de négociations, les participants à l'**Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public** sont parvenus en mai 2023 à un accord pour moderniser l'Arrangement. L'objectif de cet accord vise à rendre les financements s'inscrivant dans le cadre de l'Arrangement suffisamment flexibles pour mieux faire face aux enjeux des besoins économiques et financiers des projets ainsi qu'à créer davantage d'incitations pour soutenir une gamme plus large de transactions en faveur du climat. La version révisée de l'Arrangement comportera également des flexibilités supplémentaires en matière de remboursement et ajustera les taux des primes minimales pour les risques de crédit en cas d'allongement des délais de remboursement, permettant ainsi aux acheteurs d'options à haut risque d'investir dans les projets d'infrastructures dont la transition énergétique a besoin.

- À la date du Sommet, les 550 banques publiques de développement (multilatérales, régionales et nationales) existant dans le monde sont membres de la **coalition « Finance en commun »**. Elles se sont engagées à travailler en symbiose et à coopérer pour mettre leurs activités en conformité avec les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et le Cadre mondial de la biodiversité. Elles ont décidé de renforcer leurs liens avec les autres coalitions d'acteurs financiers, notamment l'Alliance financière de Glasgow pour l'absence d'émissions nette (GFANZ), les fonds souverains « One Planet » (OPSWF)

et le Réseau de banques centrales et des autorités de supervision pour le verdissement du système financier (NGFS).

- Lors de la première journée du sommet, le **Dialogue de Paris sur le financement du développement durable** a été lancé afin de mettre en place une plateforme internationale inclusive et ouverte à tous pour le financement du développement durable, en collaboration avec les institutions ayant leur siège à Paris telles que l'OCDE, l'Unesco et l'Agence française de développement. Il lancera un Forum des marchés émergents. Le Dialogue de Paris permettra de soutenir les discussions multilatérales en cours en matière de financement du développement durable, notamment dans le cadre des Nations Unies, du G20, du G7, des différentes COP et des Sommets « Finance en commun », et de faire perdurer l'esprit de ce sommet en faisant émerger de nouvelles idées et solutions et en promouvant les synergies et la collaboration entre toutes les institutions. Il jouera un rôle essentiel dans le suivi des progrès accomplis, en faisant converger des perspectives différentes et en réunissant des parties prenantes diverses provenant notamment de la société civile et du secteur privé.

Les financements du développement issus des organisations philanthropiques privées, qui ont atteint la somme de 42 milliard de dollars entre 2016 et 2019, font désormais partie intégrante de l'écosystème de financement du développement et représentent une part toujours croissante de l'effort mondial pour financer les biens publics mondiaux ainsi qu'un complément de l'aide publique au développement visant à réduire la pauvreté et à atteindre les ODD.

- **Une coalition de 16 organisations philanthropiques¹ a fait part, dans un communiqué, d'une ambition renouvelée** de renforcer encore les synergies entre les financements publics et les organisations philanthropiques privées pour mobiliser des investissements, fournir un soutien stratégique concernant les priorités liées aux ODD et débloquer de nouveaux investissements afin de financer l'action climatique dans les pays à revenu faible et intermédiaire, tout en demeurant pleinement déterminés à réduire la pauvreté et les inégalités.

3. PROTÉGER LA PLANÈTE ET NOS BIENS COMMUNS : AIR PUR, FORÊTS ET OCÉANS

La transition vers un monde à zéro émission nette et à la biodiversité restaurée exige des transformations fondamentales de secteurs clés de l'économie. Une croissance économique régulière, une base solide en matière de capital humain et le changement des modèles de production et de consommation sont des éléments indispensables à cette transition. En parallèle, tous les pays doivent être capables de s'adapter et d'accroître la résilience de leur société et de leur économie face aux changements climatiques.

La tarification du carbone conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, reposant sur des normes et des mécanismes

transparents, peut jouer un rôle important pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et engendrer des revenus supplémentaires au service de la transition climatique et de la préservation des puits de carbone. Pourtant seules 39 juridictions nationales ont mis en place des initiatives de tarification du carbone et moins de 4 % des émissions mondiales font actuellement l'objet d'une tarification directe du carbone à hauteur de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif des 1,5° C d'ici à 2030. Le renforcement du potentiel de ce type d'instrument passe par le développement de marchés réglementés et volontaires du carbone au niveau national et international et la garantie de leur intégrité grâce à des normes largement reconnues.

- **Un Appel à l'action pour des marchés du carbone conformes à l'Accord de Paris**, soutenu par 31 pays a été lancé afin de progresser autour des trois axes suivants : (1) étendre et enrichir les instruments de tarification du carbone conformément aux objectifs de l'Accord de Paris ; (2) mettre pleinement en œuvre le recueil de règles agréé pour les marchés réglementés internationaux du carbone ; (3) garantir un degré élevé d'intégrité sur les marchés volontaires du carbone.

- La France et le Royaume-Uni ont lancé un processus visant à piloter une **feuille de route mondiale sur les crédits en faveur de la biodiversité** (crédits carbone favorisant la biodiversité et certificats de biodiversité) afin de créer des conditions propices à l'augmentation des investissements du secteur privé dans le capital naturel, grâce à une mise en commun des savoir-faire nécessaires et à la définition de mesures spécifiques assorties de délais en vue de

1. Bezos Earth Fund, Bill and Melinda Gates Foundation, Children's Investment Fund Foundation, Fondation S, Bloomberg Philanthropies, the Rockefeller Foundation, Sawiris Foundation for Social Development, Giving to Amplify Earth Action du Forum économique mondial (WEF/GAEA), Association mondiale des unités PPP et des professionnels PPP (WAPPP), Aga Khan Foundation, British Asian Trust, AVPA, the Fondation africaine pour le climat, the Partnering Initiative, initiative de fondation de la Communauté européenne.

leur adoption par les prochaines COP sur le climat et la biodiversité.

- L'équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature a annoncé qu'elle publierait en septembre 2023 **un cadre pour la gestion des risques et la publication d'informations dans le domaine de l'environnement**, qui devrait ouvrir la voie à de nouvelles normes en matière environnementale et de biodiversité.

Il est essentiel de **s'appuyer sur les besoins nationaux et sur des partenariats multipartites conduits par les pays** pour coordonner les actions des parties prenantes et accroître les investissements dans les infrastructures vertes et la nature au sein des pays émergents et en développement. Ces partenariats peuvent jouer un rôle clé pour soutenir les trajectoires nationales en matière de transition énergétique servant notre objectif commun de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de parvenir, d'ici 2050 au plus tard, à l'absence d'émissions nette afin que l'objectif de limitation à 1,5° C demeure à notre portée.

- **Un Partenariat pour une transition énergétique juste** a été instauré entre le Sénégal et les pays du G7 pour soutenir la transition de ce pays vers un bouquet énergétique dans lequel la part des énergies renouvelables représentera 40 % d'ici 2030, les premiers engagements des donateurs bilatéraux, des banques multilatérales de développement et des investisseurs privés s'élevant à 2,5 milliards de dollars.
- Une première série de **paquets nationaux pour les forêts, la nature et le climat** pourrait être préparée d'ici la COP28

par les pays intéressés, avec le soutien de tous les partenaires internationaux désireux de s'associer à cet effort.

- La Société financière internationale a annoncé son intention de lancer une **initiative collective sur l'eau et le climat** d'ici la COP28.

Il sera crucial de **consentir des efforts supplémentaires en matière de décarbonation** pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. De nouvelles contributions financières, notamment des mécanismes obligatoires ou des taxes portant sur les activités contribuant le plus aux changements climatiques, peuvent permettre d'accroître ces efforts tout en fournissant des ressources additionnelles pour financer l'action climatique.

- Il a été proposé de créer un **groupe de travail pour étudier la possibilité d'obtenir de nouvelles ressources financières par la fiscalité**. Ce groupe pourrait présenter ses premières conclusions d'ici le sommet sur le financement de l'action climatique organisé par le Kenya en septembre 2023.
- Lors de la 80e session du Comité de protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI) (3-7 juillet 2023), 23 pays² et organisations régionales se sont engagés à adopter une stratégie révisée de l'OMI concernant les émissions de gaz à effet de serre afin de définir pour le secteur du transport maritime international une trajectoire conforme à l'objectif de limitation de l'élévation de la température mondiale à 1,5° C. Ils ont également soutenu l'adoption du **principe d'un prélèvement sur les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur**, dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à mettre en œuvre cette stratégie, et ils ont souligné

2. Barbade, Chypre, Commission européenne, Corée du Sud, Danemark, Espagne, France, Géorgie, Grèce, Ile Maurice, Iles Marshall, Iles Salomon, Irlande, Kenya, Lituanie, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Slovénie Vanuatu, Vietnam.

que les recettes de ce prélèvement devraient contribuer notamment à une transition juste et équitable du transport maritime. Cela représentera un aspect essentiel de la lutte contre les effets des changements climatiques. Les pays concernés sont également favorables au lancement avant la fin de 2023 d'une évaluation générale de l'incidence de l'ensemble de mesures agréées lors de la 80e session du Comité de protection du milieu marin, afin de les approuver en amendant dès que possible la convention MARPOL.

4. MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES PROVENANT NOTAMMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Les banques multilatérales de développement jouent un rôle fondamental pour soutenir les efforts de financement de projets conformes aux ODD afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Leur évolution sera déterminante pour permettre des flux financiers supplémentaires répondant aux besoins des pays vulnérables et de la protection de la planète, conformément à l'objectif de 1,5° C et au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

- À Paris, 30 pays et 8 banques multilatérales de développement ont entériné une **déclaration sur une nouvelle vision des banques multilatérales de développement** en les appelant à continuer de jouer un rôle clé en appui aux transitions justes et au développement

durable dans le monde entier et à mettre en œuvre une série de principes visant à tirer le meilleur parti des ressources du système financier international.

- La Banque mondiale et les autres BMD ont été invitées à élaborer de **nouveaux projets de coopération entre elles**, et à créer, en tant que de besoin, des plateformes communes permettant d'apporter davantage de soutien coordonné.
- Durant le Sommet, neuf banques multilatérales de développement ont publié une **méthodologie commune sur la mise en conformité avec les objectifs de l'Accord de Paris**. Le Groupe de la Banque mondiale a annoncé le lancement d'un processus pour mieux intégrer dans les nouveaux projets les effets du financement de l'action climatique dans les efforts d'adaptation et d'atténuation, et appelé les banques multilatérales de développement et d'autres membres de la coalition « Finance en commun » à lancer des initiatives analogues.
- La Commission européenne et l'initiative « obligations vertes » de la Banque européenne d'investissement ont pour objectif de fournir une assistance technique et 1 milliard d'euros pour réduire les risques des instruments sur les marchés de capitaux afin de mobiliser 15 à 20 milliards d'euros pour des investissements durables.

L'ampleur des investissements nécessaires pour que la lutte contre les changements climatiques permette de respecter l'objectif de 1,5°C et que les ressources mondiales en matière de biodiversité soient préservées suppose que les flux de financements privés soient bien orientés avec des consultations ex-ante et une coordination avec le secteur privé. Garantir à tous un accès égal et plus stable, à un coût abordable, aux capitaux et aux

liquidités est essentiel pour financer la transition climatique et énergétique au cours de la prochaine décennie.

Parmi les facteurs clés pour réussir dans ce domaine doivent figurer les mesures et les outils réglementaires favorisant les stratégies d'investissements verts grâce à la transparence en matière d'information et à l'accès à des données vérifiables, ainsi que les stratégies de réduction des risques et de la perception des risques liés aux projets changeant la donne pour les populations, la nature et le climat. Le système financier international a entrepris une évolution prudentielle majeure pour asseoir sa stabilité après la crise de 2008. Le moment est venu d'évaluer l'incidence et les conséquences de ce cadre réglementaire afin de repérer et de supprimer les éventuels freins, non intentionnels et non justifiés, à la mobilisation des capitaux privés internationaux en faveur des pays en développement. En particulier, l'innovation doit mieux prendre en compte les mécanismes innovants de partage du risque déployés par les acteurs financiers et notamment par les banques publiques de développement.

- Les partenaires ont encouragé les BMD à étudier et éventuellement adopter des **paramètres harmonisés pertinents pour mesurer la mobilisation des capitaux privés** et à intégrer **des objectifs quantifiés** au niveau institutionnel dans leurs indicateurs clés de performance mais aussi au niveau de leur encadrement et de leur personnel en introduisant des indicateurs et des primes spécifiques d'efficacité fondés sur la performance.
- Lors du Sommet, le Groupe de la Banque mondiale a lancé le **laboratoire pour les investissements du secteur privé** afin de concevoir et de déployer rapidement à grande échelle des solutions pour remédier aux obstacles qui empêchent le secteur privé de réaliser des investissements

d'échelle dans les pays émergents et en développement, en gardant l'énergie renouvelable et les infrastructures énergétiques au cœur des préoccupations.

- La plateforme publique de données relatives à l'absence d'émissions nette (NZDPU) soutenue par les Nations Unies et par de multiples parties prenantes a annoncé son intention de lancer lors de la COP28 **un répertoire central, ouvert et gratuit de données** permettant à toutes les parties prenantes d'avoir facilement accès aux données clés relatives à la transition climatique, aux engagements et aux progrès effectués par les entreprises et les institutions financières dans la mise en œuvre de ces engagements
- Le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité a publié en juin 2023 **son référentiel mondial d'informations sur la durabilité** à l'intention des marchés de capitaux, prenant en compte les besoins spécifiques des économies émergentes et en développement afin de veiller à la bonne adoption de ces normes dans les différentes juridictions.
- L'Agence multilatérale de garantie des investissements a annoncé qu'elle ouvrirait le **dialogue avec les autorités de régulation financière**, notamment le Conseil de stabilité financière, afin d'intégrer les garanties proposées par les BMD dans les modèles prudentiels.
- Les BMD et les institutions de financement du développement pourraient s'efforcer de développer leurs **instruments d'atténuation des risques de change** pour remédier aux enjeux liés aux risques croissants de change sur les marchés en développement.
- Quarante pays ont exprimé leur volonté de **déployer la plateforme SOURCE**, composante clé du financement et de l'étiquetage de l'infrastructure de

qualité, notamment grâce à des initiatives telles que Fast-Infra. L'International Development Finance Club (IDFC) a été encouragé à renforcer les capacités des banques publiques de développement et des acteurs locaux pour la conception et l'élaboration de projets durables et viables sur le plan financier, en s'appuyant sur la réussite du mécanisme d'assistance technique sur le climat de l'IDFC. En outre, l'Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique a reçu un soutien financier et technique de la part de bailleurs et d'institutions financières afin de préparer des projets en amont et de mobiliser des capitaux pour le développement destinés à des investissements du secteur privé en Afrique, et il pourrait être utile d'étudier la possibilité d'apporter d'autres aides.

- La nécessité de renouveler les **initiatives pour mieux évaluer le niveau actuel des risques associés aux projets** dans les pays en développement a été soulignée et des données supplémentaires seront communiquées aux investisseurs privés à cet effet. La Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé des avancées concrètes vers la transformation de la base de données mondiale sur les risques des marchés émergents (GEMs 2.0), afin de faciliter l'accès des agences de notation et des investisseurs privés aux statistiques de cette base. Cela pourrait constituer une étape majeure pour accroître la transparence et la prévisibilité des notations financières.

- L'Agence internationale de l'Énergie émettra au début de 2024 des recommandations sur la manière de réduire le coût du capital pour la transition énergétique dans les pays en développement.

- Le Conseil de stabilité financière, par le dialogue entre ses membres et avec ses groupes consultatifs régionaux, continuera d'aborder la question des enjeux financiers avec les pays en développement, tout en mettant en œuvre sa feuille de route pour **faire face aux risques financiers liés aux changements climatiques**.

- Lors du Sommet, la Société financière internationale, la France et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont promis un appui supplémentaire à l'**Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique**.

- La mise en place par les banques multilatérales de développement de **processus simplifiés et accélérés d'approbation des financements** pour les petits projets du secteur privé dans les pays à faible revenu a été identifiée comme un moyen possible d'améliorer et de faciliter l'accès aux financements nécessaires.

- La mise en place de **stratégies nationales pour soutenir le développement du secteur privé** dans les politiques publiques et de planification du développement des pays à revenu faible et intermédiaire a été identifiée comme étant un fort accélérateur et facilitateur de l'accès aux financements.

- L'OCDE pourrait organiser d'ici la fin de 2023 **un groupe de travail** pour échanger sur les progrès, partager les informations et évaluer **les bonnes pratiques en matière de mobilisation des financements du secteur privé** au service du développement durable, de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de la biodiversité. Les travaux de ce groupe de travail s'appuieront sur les recueils de données de l'OCDE en matière économique, d'investissement, de développement, d'environnement, de biodiversité et de climat. Le groupe pourra utilement compléter le cadre de Soutien public total pour le développement en favorisant des échanges aux niveaux politique et opérationnel entre les membres intéressés de l'OCDE concernant les résultats et l'incidence relevés en matière de mobilisation des financements privés.

Un mécanisme de suivi sera mis en place pour assurer le suivi des progrès tous les six mois. Un bilan des progrès accomplis et des objectifs atteints sera organisé en 2025.